



Définir la rénovation performante, un enjeu majeur du projet de loi climat et résilience

La Loi de Transition du 17 août 2015 (Loi n°2015-992) entérine **un objectif de rénovation du parc bâti selon les normes bâtiment basse consommation (BBC)** ou assimilées d'ici 2050. Pour s'assurer de l'atteinte de cet objectif, l'Etat doit faciliter les méthodes de rénovation permettant d'aboutir à la performance globale du bâtiment, c'est-à-dire construites sur une vision d'ensemble des travaux avant de les lancer, une coordination dans leur mise en œuvre et un suivi qualité pendant et après travaux.

Pour agir en cohérence avec les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, et suivant la récente évaluation du projet de loi réalisée par le Haut Conseil pour le Climat¹, il est plus que jamais nécessaire que l'objectif BBC trouve traduction opérationnelle dans la politique de rénovation de la France. Celle-ci passe notamment par **l'intégration dans la loi Climat et résilience d'une définition légale des approches de rénovations permettant l'atteinte du niveau BBC rénovation ou équivalent**. Un signal nécessaire pour engager par la suite une harmonisation des dispositifs d'aides et des dynamiques d'accompagnement et de formation dans le cadre de la stratégie nationale de rénovation.

Février 2021

Cette proposition est portée par un collectif d'acteurs regroupant des acteurs de la filière du bâtiment, bureaux d'Etudes, opérateurs techniques, sociétés de tiers-financement, think tanks, ONGs environnementales et de lutte contre la précarité énergétique.

¹ <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/avis-portant-sur-le-projet-de-loi-climat-et-resilience/>

La Loi de Transition du 17 août 2015 (Loi n°2015-992) entérine **un objectif de rénovation du parc bâti selon les normes bâtiment basse consommation** ou assimilées d'ici 2050. Pour s'assurer de l'atteinte de cet objectif, l'Etat doit faciliter les méthodes de rénovation permettant d'aboutir à la performance globale du bâtiment, c'est-à-dire construites sur une vision d'ensemble des travaux avant de les lancer, une coordination dans leur mise en œuvre et un suivi qualité pendant et après travaux.

Les récents travaux du Haut Conseil pour le Climat (rénover mieux : leçons d'Europe) et de l'Ademe (Rénovation performante par étapes) alertent **sur l'inefficacité d'une approche par gestes isolés de travaux** (tels que les changements de chaudière, fenêtre etc.) et les risques de pathologies coûteuses qu'elle génère.

Face à ce constat, la Convention Citoyenne pour le Climat a appelé à structurer la stratégie nationale de rénovation vers les rénovations dites "globales" et également appelées ou "complètes et performantes". Elle propose pour cela d'intégrer dans la loi une définition de ce type de rénovation, afin de faciliter par la suite une harmonisation des aides à la rénovation sur ce type de rénovation ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux de qualité des projets de rénovation dans les dispositifs d'accompagnement et de formation des acteurs de la filière.

Il est proposé d'intégrer dans la loi deux définitions : la définition d'une rénovation performante (atteignant le niveau BBC ou équivalent), et la définition d'une rénovations dite globale ou complète et performante, qui est une rénovation performante réalisée en une seule étape de travaux (permettant ainsi le traitement des interfaces entre les postes de travaux).

Définition de la rénovation performante



Crédits Dorémi

La rénovation performante d'un bâtiment est un ensemble de travaux qui permettent au parc bâti d'atteindre, a minima le niveau BBC rénovation ou équivalent, en moyenne nationale et à l'horizon 2050², sans mettre en danger la santé des occupants, en préservant le bâti de toute pathologie liée à ces travaux et en assurant le confort thermique été comme hiver.

Le bâtiment rénové performant peut soit atteindre lui-même le niveau de consommation BBC³, soit contribuer à l'atteinte de cet objectif pour le parc bâti en moyenne nationale par la mise en œuvre d'une combinaison de travaux pré-calculée à cet effet.

Un bâtiment rénové performant est un bâtiment qui a traité les 6 postes de travaux suivants : isolation des murs, des planchers bas et de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation et production de chauffage/eau chaude sanitaire, ainsi que les interfaces (jonctions physiques entre ces postes de travaux assurant l'étanchéité à l'air et la continuité de l'isolation) et les interactions entre ces postes (bon dimensionnement des systèmes).

La rénovation globale, dite rénovation complète et performante, d'un bâtiment est une rénovation performante menée en une seule opération de travaux réalisée en moins de douze mois⁴.

² Objectif fixé dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 en son article 1.

³ Le niveau BBC rénovation fait référence aux termes de l'[arrêté du 29 septembre 2009](#), soit un objectif de consommation de 80 kWh en énergie primaire par m² SHON et par an modulée selon la situation géographique et l'altitude du lieu considéré.

⁴ Définition issue du rapport Ademe Ademe, « Rénovation performante par étapes », janvier 2021 <https://www.ademe.fr/renovation-performante-etapes>

Explication

Pourquoi définir la rénovation « performante » en plus/en amont de la rénovation « globale » ?

La rénovation globale mêle deux dimensions, un niveau de performance et un parcours pour l'atteindre. Cette ambiguïté fragilise la définition de rénovation « globale ». L'enjeu collectif majeur, bien repris par la Convention Citoyenne pour le Climat, est d'atteindre un niveau de consommation du parc fixé, et donc un niveau de performance fixé. Il apparaît donc fondamental de définir d'abord ce qu'est la rénovation performante (une rénovation qui a atteint l'objectif de référence fixé au niveau national), puis de définir la façon d'atteindre cette performance (en une fois ou par étapes) ; le niveau de performance est un objectif, une fin ; la vision globale pour l'atteindre est un moyen. La « rénovation globale » renvoie au fait d'atteindre cette performance en une seule opération de travaux.

Un bâtiment qui aura déjà réalisé certains travaux (par exemple chauffage, combles et ventilation) et qui les complètera par une dernière étape de travaux (menuiseries extérieures et murs extérieurs) pourra atteindre un niveau performant ; la rénovation sera donc performante, à terme (à l'issue des travaux). Ce ne sera pas une rénovation globale car les travaux ont été conduits par étapes.

Précision importante dans ce dernier cas : aujourd'hui, la grande majorité des travaux effectués dans les logements sont des changements de chaudières et de fenêtres, autant de travaux qu'il faudra reconduire d'ici 2050. C'est pourquoi définir la performance et la rénovation globale est fondamentale aujourd'hui : il faut structurer nos actions pour les pousser rapidement vers la rénovation globale (ou rénovation complète et performante) avant que nous ne réalisons des morceaux de travaux qui vont réduire notre capacité d'atteindre la performance à terme (isolation non synchronisée des combles ou des façades extérieures, par exemple).

Pourquoi cet objectif de consommation et non un pourcentage de baisse ?

L'enjeu national est bien d'atteindre un objectif physique de consommation d'énergie, lié à un niveau d'émission de gaz à effet de serre. Le niveau BBC rénovation est largement reconnu comme étant le bon compromis à atteindre sur l'ensemble du parc, pour ne pas faire porter par les transports et l'industrie des niveaux intenable de réduction de consommation d'énergie et de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, et pour ne pas aller trop loin sur le parc bâti (rénovation au niveau « passif » non atteignable à des coûts acceptables sur l'ensemble du parc bâti français). Il n'y a pas de raison de fixer cet objectif à 91 kWh/m²/an (limite de la classe B, qui pourrait être un jour dégradée), et donc de baisser de 15% les objectifs pour le bâtiment, alors que la norme BBC permet de fixer un objectif clair.

La référence à l'arrêté de 2009 et le chiffre de 80 kWh/m²/an vise à ne pas dégrader l'objectif national en cas de dégradation des objectifs du label BBC rénovation.

Les 80 kWh/m²/an renvoient à une consommation sur les 5 usages réglementaires (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage et systèmes auxiliaires), conformément au label et à l'arrêté associé.

A quoi renvoient la mention « sans mettre en danger la santé des occupants, en préservant le bâti de toute pathologie liée à ces travaux, et en assurant le confort thermique des habitants » ?

La **préservation de la santé des habitants** vise à assurer un renouvellement d'air hygiénique, pour permettre une bonne qualité d'air intérieur. En effet, un bâtiment performant est un bâtiment étanche à l'air (sans entrées d'air parasites) qui requiert une ventilation mécanique contrôlée. Côté décret, ce terme renvoie à un niveau

minimum de renouvellement d'air dans le bâtiment (par exemple 0,6 vol/h).

La **préservation du bâti** réfère en priorité à l'absence de non-qualité, au sens de l'Agence Qualité Construction (absence de désordres, de pathologies générées par les travaux, ...). En rénovation énergétique, le plus grand risque à ce jour est la mauvaise maîtrise de la transmission de vapeur d'eau dans les parois, qui peut générer des moisissures et une dégradation structurelle des murs. Côté décret, les termes de l'AQC peuvent être repris pour cadrer ce point.

Le fait **d'assurer le confort des habitants** renvoie à la nécessité de pouvoir chauffer le bâtiment en période froide (19°C en objectif de chauffage), mais aussi d'assurer le confort d'été (limite du nombre d'heures pendant lequel le bâtiment peut passer au-dessus d'un seuil, classiquement 28°C). Le confort d'été est un des défis des bâtiments rénovés à un niveau performant, et il ne faut pas que la rénovation se fasse au détriment du confort d'été, à défaut de quoi les consommations estivales de climatisation risquent d'exploser.

Pourquoi définir une liste de travaux en plus d'un objectif de consommation énergétique ?

Il a été démontré (cf. étude de l'ADEME Rénovation performante par étapes, novembre 2020) que la performance telle que définie ne peut être atteinte sans réaliser la totalité des travaux mentionnés. Réaliser l'ensemble des travaux sans la ventilation, par exemple, conduira à un logement très peu consommateur, mais avec une très mauvaise qualité d'air intérieur qui risque de dégrader la santé des occupants. Il n'y a que peu d'exceptions (tolérance pour l'isolation des sols qui peut disposer de tolérances, comme le renforcement de l'isolation périphérique du bâtiment), ces exceptions pouvant être traitées en décret. Il paraît donc très important, pour la lisibilité de cette définition, de bien indiquer tous les travaux concernés par la rénovation performante.

Pourquoi mentionner des combinaisons de travaux précalculés en plus du label BBC rénovation ?

Le point important est d'atteindre réellement les niveaux de performance visés pour le parc bâti français. L'obtention du label BBC rénovation, qui acte l'atteinte de ce niveau de performance, a un coût qu'il n'est pas nécessaire d'exiger pour toute rénovation. La proposition est donc d'atteindre le niveau de performance fixé, et non l'obtention du label.

Par ailleurs, il existe plusieurs façons de justifier l'atteinte du niveau de performance visé ; le plus courant est le calcul réglementaire, qui peut aisément être mis en œuvre dans les rénovations de grands bâtiments qui mobilisent des bureaux d'études, mais qui dont l'intérêt est beaucoup plus limité pour les petits bâtiments qui constituent la majorité du parc français. La mise en œuvre de combinaisons de travaux précalculés (telles que les STR, Solutions Techniques de Rénovation, outil OpenSource conçu par la SCOP Enertech et plébiscité par les artisans) permet de très largement simplifier l'atteinte de la performance, sur le terrain.